

## **Dialogue interactif 4 : L'eau pour la coopération. Coopération transfrontalière et la coopération internationale sur l'eau, la coopération intersectorielle et l'eau dans le Programme 2030 (ODD 6.5, 6.b et ODD 16, 17)**

### **ELEMENTS DE PAROLE DU MINISTRE DE L'EAU ET DES MINES DU BENIN**

#### **1. Etat des lieux**

Le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo ont signé un accord-cadre de coopération respectif pour la promotion du dialogue politique dans les bassins transfrontaliers du Mékrou, du Mono, de la Pendjari. L'objectif de cet accord-cadre est de favoriser la bonne gouvernance dans la planification et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles des bassins transfrontaliers. Il doit permettre de créer les conditions d'une gestion concertée, équilibrée et durable des ressources en eau et promouvoir de bonnes pratiques de gestion de l'eau et de l'environnement.

#### **2. Perspectives**

Sur le plan de l'eau pour la coopération transfrontalière et la coopération internationale sur l'eau, le gouvernement du Bénin programme appuyer et assurer le développement de la coopération régionale et internationale dans le secteur de l'eau et la gestion des eaux transfrontalières, notamment les Autorités des Bassins de la Volta, du Niger et du Mono.

Pour une bonne coopération, le gouvernement du Bénin envisage de :

- Créer l'Agence Nationale des Barrages et Bassins Hydrographiques pour la gestion durable des ressources en eau et des ouvrages structurants connexes.
- promouvoir les modes de consommation et de production durables, sobres en carbone et résilients ;
- mettre en place un système multirisque d'alerte précoce et de gestion efficace des catastrophes et des calamités naturelles, notamment les inondations.